



31/10/2017



0000133596

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

*Paris, le 19. 10. 2017*

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite effectuée par vos contrôleurs du 2 au 6 novembre 2015 au Groupe Hospitalier du Havre (GHH), situé en Seine-Maritime. Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives aux soins dispensés aux personnes hospitalisées dans cet établissement.

Vous attirez plus particulièrement mon attention sur la pénurie de médecins, la vétusté et l'inadéquation des locaux, la suroccupation significative, les projets de soins, les pratiques d'isolement et de contention, la prise en charge au sein de l'unité qui reçoit les patients détenus (unité Feroë).

La question des moyens en personnel est à mettre en lien avec la situation plus générale de la démographie médicale sur le territoire concerné, notamment en psychiatrie, pour laquelle l'ARS s'attache à mettre en place différentes mesures afin d'améliorer l'accès aux soins de l'ensemble de la population du territoire concerné.

La direction du GHH a engagé une politique volontariste dans le cadre d'un plan d'action validé par les instances en mars 2016 qui a permis le recrutement de plus de 7 ETP. Le GHH a en outre développé un partenariat avec le centre hospitalier spécialisé du Rouvray (Seine-Maritime), visant la mise en place de temps médical partagé de psychiatres et de pédopsychiatres, ainsi que l'accueil d'internes et d'assistants spécialisés.

Sur le plan hospitalo-universitaire, l'ARS et l'Université ont engagé depuis 2010 une politique qui porte ses fruits : elle se traduit par une augmentation progressive du nombre de postes d'internes en psychiatrie pour la région, un classement de la psychiatrie comme spécialité prioritaire dans l'affectation des postes d'assistants spécialistes régionaux (ASR) et la nomination en 2014 d'un PU-PH en psychiatrie adulte dans la région. De plus, le choix a été fait de cibler un poste de PU-PH sur la discipline de pédopsychiatrie dans le cadre d'un projet d'« universitarisation » du GHH. Ce poste est effectivement pourvu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

.../...

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
75 019 PARIS

Concernant la vétusté et l'inadéquation des locaux, un projet de réhabilitation de deux pavillons (Boréal et Alizé) est prévu. Un travail est par ailleurs mené par l'établissement pour réduire la suroccupation significative des lits d'hospitalisation complète en diminuant le taux d'inadéquation. Il s'agit de limiter la durée d'hospitalisation et de faciliter la réinsertion des patients dans la vie sociale. Un projet d'appartements de transition est en cours de discussion.

Un nouveau projet médical et soignant est en cours de déploiement par l'établissement. D'ores et déjà, les projets personnalisés de soins sont réalisés en concertation entre l'équipe médicale et l'équipe paramédicale et des activités thérapeutiques sont proposées par les soignants. Elles regroupent aussi bien des ateliers réguliers proposés en pavillon, que des sorties ou séjours thérapeutiques.

S'agissant des mesures d'isolement et de contention, l'établissement applique les dispositions de la loi du 26 janvier 2016 et est en cours de mise en place de l'instruction du 29 mars 2017. Les soignants sont formés depuis plusieurs années à la gestion de la violence et de l'agressivité afin de promouvoir les bonnes pratiques soignantes dans ces situations. Le thème de la violence en psychiatrie fait l'objet d'un projet de contrat d'amélioration des conditions de travail, porté par le CHSCT et présenté récemment à l'ARS.

Concernant l'organisation de l'unité Feroë, l'établissement a fait le choix de constituer une équipe soignante commune à l'unité d'accueil et de crise (UAC) et à l'unité Feroë. Il est à noter que l'ensemble de l'équipe est stable depuis novembre 2015. Un poste temps plein de psychologue a été créé il y a quelques mois et est occupé par deux professionnels à temps partiel. Seuls les professionnels de cette équipe interviennent auprès des patients de l'unité Feroë, avec un renfort des autres pavillons lorsque la chambre d'isolement est utilisée. Les transferts depuis le centre pénitentiaire sont réalisés par des professionnels de l'équipe. Concernant la formation, depuis novembre 2015, 30 professionnels sur les 40 qui travaillent dans l'équipe ainsi que 7 professionnels d'autres unités ont bénéficié d'une formation sur la psychopathologie des personnes incarcérées et la réglementation relative à la privation de liberté. Une nouvelle session est en cours de programmation pour la fin de l'année 2017.

Les délais d'accès à l'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) de Lille restent longs, correspondant à la moyenne nationale d'environ 10 jours. Un travail de concertation est effectué entre l'ARS de Normandie et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Grand Ouest en vue d'identifier des leviers d'amélioration.

En ce qui concerne l'information aux patients, des groupes de travail ont été mis en place sur la refonte des règlements intérieurs des pavillons d'hospitalisation, du livret d'accueil et des documents relatifs aux droits des patients dans le cadre des soins sans consentement.

Enfin, concernant la lutte contre l'introduction de produits stupéfiants, une rencontre à l'initiative de la direction du GHH avec les forces de police locales a eu lieu le 19 septembre 2016. Des modes opératoires provisoires ont été définis entre les services de l'hôpital et la police. Le travail reste à poursuivre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.

  
Agnès BUZYN